

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTE AU TITRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC)

→ **OBJET:** Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un ensemble de modules photovoltaïques et leur support, un poste de livraison, un poste de stockage et un poste de conversion sis lieu-dit « Le Pérou », à PRUDEMANCHE (28270)

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION :** PRUDEMANCHE (28270) sur le lieu-dit «Le Pérou »

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE :** M. Jean-Claude PERDIGUES représentant la société ENGIE PV PRUDEMANCHE (Siège social : 215 rue Samuel Morse lieu dit « Le Triade II » 34000 Montpellier)

→ **L'INFORMATION RELATIVE AU PROJET POURRA ÊTRE OBTENUE AUPRÈS DE :** M^{ME} AMELIE SATRE - MEL : amelie.satre@engie.com

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 31 jours du lundi 12 avril 2021 à 14h00 au vendredi 12 mai 2021 à 12h00.

→ **LES DOSSIERS COMPLETS PAPIER ET NUMÉRIQUE du PC SONT DÉPOSÉS EN MAIRIE DE PRUDEMANCHE**, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie. Ces horaires peuvent être modifiés en raison des mesures sanitaires du COVID19.

LES DOSSIERS COMPLETS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LA RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE SERONT ÉGALEMENT CONSULTABLES PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR :

<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>

→ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :** M. Jean-François ROLLAND, délégué régional d'Air France, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants en mairie de PRUDEMANCHE

| DATE | HEURES | LIEU |
|-----------------------------|----------------------|--|
| lundi 12 avril 2021 | 14h00 à 17h00 | 1 rue du Buisson-Gâtine 28270 Prudemanche |
| samedi 24 avril 2021 | 9h00 à 12h00 | |
| mercredi 12 mai 2021 | 9h00 à 12h00 | |

→ **LES MESURES SANITAIRES LIÉES AU COVID19 MISES EN PLACE DANS LE CADRE DE CETTE ENQUÊTE SERONT AFFICHÉES EN MAIRIE DE PRUDEMANCHE. LE PUBLIC DEVRA OBLIGATOIREMENT PORTER UN MASQUE ET SE MUNIR D'UN STYLO S'IL SOUHAITE DÉPOSER UNE OBSERVATION OU UNE PROPOSITION.**

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de PRUDEMANCHE et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale adressé au commissaire enquêteur en mairie de PRUDEMANCHE,
- à l'adresse électronique suivante : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr.

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**, en mairie de PRUDEMANCHE, à la DDT d'Eure-et-loir - SAUH/Bureau Application du Droit des Sols - Place de la République à Chartres et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir .

→ **À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, MME LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR ACCORDERA LE PERMIS DE CONSTRUIRE SOLlicité ASSORTI DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ.**